

Vide-greniers de l'A.S.B. RIEUMES - DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

Règlement :

Article 1 :

L'Amicale Sportive Bouliste Rieumoise est l'organisatrice du vide-greniers qui se tiendra dans le village de Rieumes le **Dimanche 10 Septembre 2025 de 08h00 à 19h00.**

L'accueil des exposants débutera à 06 heures et se terminera à 08 heures.

Article 2 :

Les emplacements seront attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant s'oblige à communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 :

Dès son arrivée, l'exposant se présentera à l'accueil et s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, des parkings sont prévus à cet effet.

Article 4 :

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 :

Les objets usagés exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (*produits dangereux, armes, animaux vivants, etc.*). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 :

Les places non attribuées après 08h00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 7 :

Les objets invendus ne devront, en aucun cas, être abandonnés sur les lieux à la fin de la journée. L'exposant s'engage à ramener ses invendus et à laisser libre son emplacement de tout objet ou déchet. Il est formellement interdit de déposer tout objet ou déchet hors des containers prévus à cet effet. Tout pollueur sera passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 :

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 9 : Les inscriptions seront closes le 10 Septembre 2025 (ou avant cette date si le vide grenier est complet).

Covid : Merci de respecter les consignes sanitaires en vigueur ainsi que les gestes barrières.

PARTIE A CONSERVER



Bulletin d'inscription au vide-greniers de Rieumes

Dimanche 14 Septembre 2025

Les inscriptions seront closes le 10 Septembre 2025.

Vous êtes un particulier : Taille emplacement et tarif: 5m x 5m : 15 € (Quinze euros).

Pièces obligatoires à fournir avant le 10 Septembre 2025 pour valider votre inscription :

***Photocopie recto/verso de la carte d'identité.**

***Présent bulletin dûment rempli et règlement à l'ordre de ASB RIEUMES**

Nom - Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Adresse Mail :

N° Carte identité :

Délivrée le :

Nombre d'emplacements :

x 15 € =

€

Vous êtes un professionnel : Taille emplacement et tarif: 5m x 5m : 25 € (Vingt-cinq euros).

Pièces obligatoires à fournir avant le 10 Septembre 2025 pour valider votre inscription :

***Photocopie Kbis ou extrait du registre du commerce.**

***Présent bulletin dûment rempli et règlement à l'ordre de ASB RIEUMES.**

Nom - Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Adresse Mail :

N° Carte identité :

Délivrée le :

Nombre d'emplacements :

x 25 € =

€

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à m'y conformer.

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Le ----- Signature

Svp, vérifiez que le dossier soit complet. Merci.

Bulletin à compléter et à retourner avant le 10 Septembre 2025 à :

J.Pierre STRAZZER - 101 IMPASSE PAGRIERRES – 32220 MONTPEZAT

Tél : 06 26 16 95 61/Mail : jps419@orange.fr

PARTIE A NOUS RETOURNER